



**PREFET**  
**DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires de  
Maine-et-Loire

## Information du public

# Révision du plan de prévention des risques Inondation du val du Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire

### Pourquoi réviser ce PPRi ?

Depuis 2002, année d'approbation de l'actuel PPRi :

- **La connaissance de l'aléa s'est enrichie :**
  - Données topographiques plus fines (+ ou -15cm d'incertitude)
  - Recensement exhaustif des repères de crues issus de crues historiques
  - Carte des hauteurs d'eau plus précise
- **La qualification de l'aléa inondation a évolué :**
  - A partir d'une hauteur d'eau potentielle de 1.00 m, l'aléa est qualifié de fort (au lieu de 2.00 m dans le PPRi de 2002)
- **Le contexte réglementaire a évolué :**
  - de nouveaux textes ou documents ont vu le jour depuis 2002 (Plan de Gestion du Risque Inondation, décret PPRi).

### Quel sont les objectifs de ce PPRi ?

- **Préserver** le champ d'expansion des crues et la capacité d'écoulement.
- **Réduire** la vulnérabilité des constructions.
- **Ne pas augmenter** significativement la population en zone inondable.
- **Améliorer** la résilience des territoires (retour à la normale après la crise).

### Quel scénario d'inondation est pris en compte ?

Le scénario de référence d'un PPRi doit être une crue de période de retour au moins 100 ans (probabilité d'une chance sur cent de se produire chaque année, et 2 chances sur 3 de se produire au cours d'un siècle). C'est la **crue de la Loire de 1910** qui sert de référence à ce PPRi.

### Qu'est ce qu'un risque ?

Il résulte de la **rencontre de l'aléa** (phénomène naturel) **avec un enjeu** (personnes et biens).



### Qu'est ce qu'un plan de prévention des risques ?

C'est un document réalisé par l'Etat qui **réglemente l'utilisation des sols** en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

### Quelle est la portée d'un PPR ?

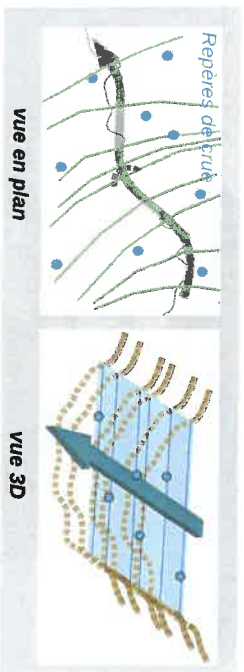
Il constitue **une servitude d'utilité** qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du **permis de construire**.





## Comment est délimitée la zone inondable ?

Grâce aux **repères de crues existants**, des lignes d'eau sont reconstituées (en vert sur le schéma). Par interpolation, une nappe d'eau est créée qui délimite la zone inondable (en bleu sur le schéma).



## Quels sont les grands principes du règlement ?

- les zones inondables non-urbanisées doivent rester non-urbanisées.
- les règles sont proportionnées selon :
  - l'intensité de l'aléa : plus l'aléa est fort, plus les interdictions sont nombreuses
  - le type d'occupation du sol : moins la zone est densément urbanisée, plus les interdictions sont nombreuses

## Quels sont les travaux de réduction de vulnérabilité obligatoires pour les habitations ?

- pose de clapet anti retour sur le réseau eaux usées
  - adaptation des équipements électriques pour tenir compte du risque d'inondation
  - arrimage des cuves
  - balisage des piscines et excavations
- Ils sont obligatoires pour les bâtiments construits avant le 9 décembre 2002 (date d'approbation de l'actuel PPRi dans lequel il existe des règles constructives pour les bâtiments neufs).
- Ils doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du PPRi et sont finançables à hauteur de 80 % sur le fonds Barrière.

## Comment est déterminé l'aléa ?

Il se base sur les hauteurs (H) de submersions et les vitesses (V) d'écoulement.

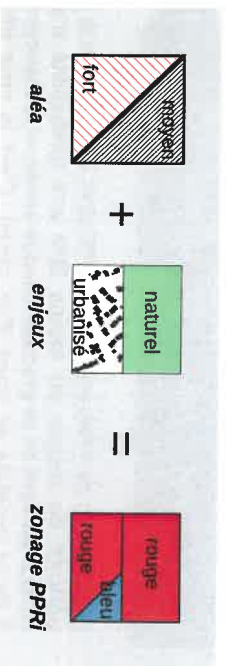
$V < 0,5\text{m/s}$  {  $H \leq 1\text{m}$  : faible et moyen

$H > 1\text{m}$  : fort et très fort

$V > 0,5\text{m/s}$  : fort et très fort

## Comment est déterminé le zonage réglementaire ?

Il s'agit d'un croisement entre l'aléa et le type d'occupation du sol (urbanisé ou non).



## Les étapes à venir

- enquête publique du 21 septembre au 23 octobre 2020
- finalisation et approbation par le préfet début 2021

Site Internet : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) Rubrique Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Eau - Utilité publique > Année 2020



St Jean-de-la-Croix 1995